

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES****COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2025/S02/D03****Séance du 10 avril 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents :** Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, M. Jérôme TOULOUSE.

**Absents :**

Mme Mireille JOUBERT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Fixation des Taux d'imposition pour l'année 2025**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2025, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2025.

Compte tenu de la situation financière de la commune, les élus décident de maintenir les taux de fiscalité votés en 2024.

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025, comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025	BASES	PRODUITS
Taxe foncière bâtie	20.87	20.87	831 000	173 430
Taxe foncière non bâties	20.28	20.28	18 600	3 772
Taxe d'habitation	5.89	5.89	17 500	1 031
			<b>TOTAL</b>	<b>178 233</b>

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15  
Membres présents : 15  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de convocation : 3 avril 2025  
Affichage le 10 avril 2025

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Jérôme TOULOUSE

